SYNDICAT NATIONAL FORCE OUVRIÈRE - *Justice*
3, Avenue de Bellevue - 91 210 Draveil - Tel : 01.69.39.10.00 - Courriel : secretariat@fojustice.fr

Télétravail refusé

MARRE DES EXCUSES BIDONS

COMMUNIQUÉ :

Alors que le télétravail est devenu un mode d'organisation de travail comme un autre en France

Alors qu'un accord, permettant à l'ensemble des agents de notre ministère assurant des missions télétravaillables d'opter pour ce mode de travail, a été signé entre notre ministère et les acteurs du dialogue social

Nous constatons encore qu'un grand nombre de juridictions refuse le télétravail aux personnels administratifs au motif qu'elles ne sont pas dotées d'ultra-portable.

Pour exemples, dernièrement des collègues des TJ de Mende et de Carcassonne se sont vus refuser cette modalité de travail arguant que la juridiction ne peut leur fournir d'ordinateur.

STOP AU MEPRIS !!!

Presque 3 ans après la première vague de pandémie covid 19, l'excuse du manque d'ultra-portable est **hallucinante** et surtout **inacceptable** !

Ces refus montrent tout simplement, une fois de plus, une fois de trop, la « grande » considération portée aux personnels administratifs au sein de certaines juridictions, pour ne pas dire au sein de notre institution !

Permettez-nous de vous rappeler, chers encadrants et responsables de service, que même NOUS, personnels administratifs, petites mains de l'ombre sans qui l'Institution ne saurait fonctionner, avons également droit à cette modalité de travail.

FO Justice ne cessera de défendre les intérêts des personnels administratifs et dénoncer les injustices !!!

FO Justice – le 12 septembre 2022